



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

Province de Québec  
MRC Robert-Cliche  
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

## Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de sa séance tenue le 15 octobre 2019 a adopté le règlement d'emprunt suivant :

**Règlement d'emprunt 656-1-19 modifiant le règlement d'emprunt 656-18 pour les travaux de prolongement de l'avenue Guy Poulin afin d'augmenter les dépenses à 900 000 \$ et l'emprunt à 900 000 \$**

Que le 4 novembre 2019 entre 9h00 et 19h00, un registre a été ouvert au bureau de l'hôtel de ville pour permettre aux personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, de demander que ce règlement soit soumis à une approbation référendaire, en y inscrivant leur nom et qualité et en y apposant leur signature.

Qu'à la fermeture des registres à 19h00, aucune signature n'a été enregistrée pour ce règlement et que par conséquent, le règlement est réputé approuvé par les électeurs habiles à voter.

Que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement en date du 29 novembre 2019 pour un emprunt additionnel n'excédant pas 161 223 \$ portant ainsi l'emprunt total à 821 223 \$ pour les travaux de prolongement de l'avenue Guy-Poulin.

Que toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce  
Ce 9<sup>e</sup> jour de décembre 2019

Danielle Maheu  
Greffière